



VILLE CERTIFIÉE ZERO WASTE

CRITÈRES REQUIS

TRAVAUX PRÉPARATOIRES ET FONDEMENTS



La commune a établi un plan ou **une stratégie zéro déchet** indiquant les objectifs quantitatifs et les mesures qui permettront d'y parvenir. Ces mesures doivent prévoir une réduction des déchets municipaux produits sur son territoire à court, moyen et long terme.

REQUIS



The municipality conducts a **situational analysis** on:
- the composition of waste within the municipality;
- the available options and powers available at the local level to help waste prevention.


REQUIS



Les communes en charge de la collecte et du recyclage des déchets fixent **des objectifs spécifiques** pour augmenter la quantité de déchets municipaux (DSM) collectés et recyclés.

REQUIS

Lorsque la commune ne prend pas en charge le recyclage (par ex. au niveau régional), elles doivent **encourager les structures habilitées à collaborer** pour une amélioration continue du système.

-  La commune **collecte des données sur les niveaux de production de déchets** et de recyclage sur son territoire, qui seront ensuite utilisées comme référence pour mesurer les progrès de la stratégie zéro déchet. **REQUIS**
-  La commune effectue des recherches et collecte des données qualitatives et quantitatives sur **les politiques, mesures et initiatives en vigueur concernant la prévention des déchets** à l'échelle locale **JUSQU'À 3 POINTS***
-  La commune **désigne un personnel/représentant** (par ex. un centre de liaison) afin d'assurer la mise en œuvre et la coordination de son plan zéro déchet. **REQUIS**
-  La commune dispose d'une équipe et d'une structure de gestion plus grande, dirigée par le personnel/représentant nommé ci-dessus **JUSQU'À 2 POINTS ***
-  La commune établit un **Comité consultatif Zero Waste (CCZW)** ou un organe similaire multipartite qui prend en charge l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'adaptation du plan zéro déchet. **REQUIS**
-  La commune **fait régulièrement appel à ses citoyens** sur la conception et la mise en œuvre de sa stratégie zéro déchet (au minimum d'une consultation annuelle) et communique régulièrement les résultats obtenus. **REQUIS**

*Les critères à points seront accordés en fonction de l'ambition et de l'impact propres à chaque mesure. Le total de ces points définit le niveau de certification de la municipalité (et ultérieurement, son nombre d'étoiles).



La commune analyse ses procédures de passation de marchés publics afin de déterminer **des mesures qui permettent d'optimiser la réduction de déchets** au sein des chaînes logistiques

REQUIS



Dans le cadre de ses procédures de marchés publics, la municipalité met en œuvre des exigences spécifiques en matière de prévention et de réduction des déchets. Elle accroît également la disponibilité ainsi que la qualité des matériaux recyclés et réutilisés

JUSQU'À 4 POINTS *



La commune organise **des formations pour son personnel et ses entreprise(s) locale(s) de gestion de déchets** afin d'assurer un niveau de connaissances récentes sur les pratiques zéro déchet et une mise en œuvre efficace de la stratégie

REQUIS



La commune propose d'autres opportunités pour le renforcement des compétences, la formation de son personnel et des spécialistes des déchets locaux à titre d'exemples, une participation à un voyage d'études ou une visite de terrain sur les pratiques exemplaires.

JUSQU'À 3 POINTS *



La commune **s'associe avec d'autres villes** afin d'offrir à ses employés des formations continues et de renforcement des capacités.

JUSQU'À 1 POINT *



La commune incite **les entreprises de gestion de déchets** à accroître leur transparence et à **renforcer la traçabilité** de tout déchet importé ou exporté, y compris le contenu de chaque transfert

JUSQU'À 3 POINTS *

*Les critères à points seront accordés en fonction de l'ambition et de l'impact propres à chaque mesure. Le total de ces points définit le niveau de certification de la municipalité (et ultérieurement, son nombre d'étoiles).



ZERO WASTE CERTIFIED CITY

REQUIRED CRITERIA

APPLICATION ET IMPACT



La commune met en place un **dispositif de collecte** séparée qui:

- collecte au moins 5 des principaux flux de matériaux;
- est en mesure d'atteindre au minimum les objectifs de recyclage fixés au niveau national pour chaque flux de matériaux spécifiques à une date future déterminée, ou à 75 % lorsque ces objectifs n'ont pas encore été fixés;
- est capable d'atteindre des taux de résidus inférieurs à 10 % à une date future déterminée

REQUIS



La commune **collecte séparément des déchets produits au niveau local** tel que requis ci-dessus

JUSQU'À 14 POINTS *



La commune met en œuvre un dispositif **pour la gestion des déchets organiques**, capable de respecter les normes minimales des réglementations nationales ou européennes.


REQUIS





La commune collecte **séparément des déchets organiques produits au niveau local** tel que requis (elle met en œuvre un dispositif pour la gestion des déchets organiques, capable de respecter les normes minimales des réglementations nationales ou européennes).


JUSQU'À 6 POINTS *


*Les critères à points seront accordés en fonction de l'ambition et de l'impact propres à chaque mesure. Le total de ces points définit le niveau de certification de la municipalité (et ultérieurement, son nombre d'étoiles).


-  La commune déploie un **dispositif de collecte séparée** lorsque la collecte en porte-à-porte est impossible (par ex. en raison de coûts ou de sécurité). **REQUIS**

-  La commune **diversifie le flux de déchets** collectés séparément, tel que mentionné dans les critères précédents **JUSQU'À 5 POINTS ***

-  La commune **examine continuellement** le niveau et la quantité de déchets produits, du recyclage, et l'impact des mesures de prévention au niveau local au sein de la commune en collectant ces indicateurs. Ces données sont ensuite utilisées afin de mesurer l'état d'avancement du plan zéro déchet et d'éclairer le processus de décision **REQUIS**

-  La commune **collecte et publie des données** relatives aux répercussions socio-économiques de la démarche zéro déchet **REQUIS**

-  La commune effectue des **analyses régulières sur les déchets résiduels** afin d'étudier sa fraction, en rendant ces résultats publics **REQUIS**

-  La commune continue de **réduire** la production annuelle de **déchets résiduels par habitant** **JUSQU'À 9 POINTS ***

*Les critères à points seront accordés en fonction de l'ambition et de l'impact propres à chaque mesure. Le total de ces points définit le niveau de certification de la municipalité (et ultérieurement, son nombre d'étoiles).

- La commune établit et instaure **des avantages économiques pour les citoyens et entreprises** afin de réduire la production de déchets, en veillant à ce que les plus grands producteurs de déchets paient davantage **JUSQU'À 4 POINTS ***
- La commune encourage une **participation active** aux animations familiales et aux défis locaux sur le zéro déchet **JUSQU'À 3 POINTS ***
- La commune établit et instaure un plan de prévention contre **les déchets sur la voie publique** **JUSQU'À 2 POINTS ***
- The municipality creates and implements **waste prevention measures, programmes and policies** within their jurisdiction that prioritise refuse, reuse, and repair. **JUSQU'À 10 POINTS ***
- La commune élabore et met en œuvre des **mesures, des programmes et des politiques de prévention de déchets** relevant de sa juridiction qui privilégient les les trois R : Refuser, Réutiliser et Réparer **JUSQU'À 10 POINTS ***
- La commune impulse **des politiques zéro déchet** dans ses sièges, les bâtiments municipaux et dans les entreprises affiliées **JUSQU'À 3 POINTS ***
- La commune accorde un **soutien particulier aux acteurs locaux** afin de favoriser un autre design pour les objets qui ne sont ni réutilisables, ni recyclables ni compostables **JUSQU'À 3 POINTS****





*Les critères à points seront accordés en fonction de l'ambition et de l'impact propres à chaque mesure. Le total de ces points définit le niveau de certification de la municipalité (et ultérieurement, son nombre d'étoiles).



ZERO WASTE CERTIFIED CITY

REQUIRED CRITERIA

COMMUNICATION ET ÉDUCATION

-  La commune mène un audit ou une étude interne afin de veiller à l'application des critères de certification de villes Zero Waste de même qu'une amélioration continue. Les dirigeants et autres acteurs concernés sont informés des résultats ainsi que des plans visant à remédier aux éventuels écarts ou idées de développement. La commune fait preuve de transparence, de clarté, et d'honnêteté envers le public sur l'avancement de son plan zéro déchet. Un rapport annuel public minimum est exigé **REQUIS**
-  La commune **informe régulièrement ses citoyens** sur l'avancement, les objectifs et les actions de son plan zéro déchet. Ils sont par ailleurs avertis de tout changement relatif à la gestion des déchets qui les concerne **REQUIS**
-  La commune rend son **engagement** pour adopter le zéro déchet **clairement visible** dans ses communications internes et externes **JUSQU'À 3 POINTS ***
-  La commune élabore des communications dédiées et organise des ateliers de sensibilisation sur le zéro déchet dans les **écoles de proximité et les garderies/crèches** **JUSQU'À 4 POINTS ***

*Les critères à points seront accordés en fonction de l'ambition et de l'impact propres à chaque mesure. Le total de ces points définit le niveau de certification de la municipalité (et ultérieurement, son nombre d'étoiles).

- La commune établit des liens et **réseaux avec des communes dans toute l'Europe** et au-delà afin de partager des apprentissages et pratiques exemplaires sur le zéro déchet **REQUIS**
- La commune instaure des **partenariats officiels avec des acteurs locaux** afin de favoriser la croissance de toute initiative visant à l'augmentation de l'espérance de vie des matériaux/produits. **JUSQU'À 3 POINTS ***
- La commune **évalue les effets bénéfiques sur le climat** de son plan zéro déchet et communique les résultats obtenus au public **JUSQU'À 4 POINTS ***
- La commune comprend les **17 objectifs de développement durable des Nations unies** (www.globalgoals.org/fr) et associe publiquement sa stratégie zéro déchet à ces 17 objectifs et 169 indicateurs cibles **JUSQU'À 1 POINT ***

*Les critères à points seront accordés en fonction de l'ambition et de l'impact propres à chaque mesure. Le total de ces points définit le niveau de certification de la municipalité (et ultérieurement, son nombre d'étoiles).